

**Assemblée Générale Ordinaire
de la
FEDERATION des VINS du BERGERACOIS
Lundi 26 janvier 2015 à 8h30
Salle Louis DELUC à Bergerac**

L'assemblée générale de la Fédération des Vins du Bergeracois est **ouverte à tous les déclarants de récolte à jour de leur cotisation**, sur la base de la récolte 2013 (dernière récolte connue dans sa totalité).

L'émargement des adhérents présents ou représenté étant terminé, le président ouvre la séance à 9h25 et expose le défaut de quorum et clos la séance. En effet après décompte, la situation est la suivante :

Nombre d'inscrits (adhérents DR 2013) :

Opérateurs producteurs : 715
Vinificateurs (caves coopératives) : 7
Vinificateurs (négociants) : 4
Total des inscrits : 726

Nombre de voix (1 voix pour 10 ha en AOC et 1 voix pour 100 hl en IGP) :

Opérateurs producteurs : 1432 voix AOC et 102 voix IGP
Vinificateurs (caves coopératives) : 6 voix AOC et 54 voix IGP
Vinificateurs (négociants) : 4 voix AOC
Voix totales : 1565

Emargement :

	Nombre d'opérateurs	Nombre de voix AOC	Nombre de voix IGP
Présents opérateurs	90	271	12
Présents vinificateurs cave	5	5	49
Présents vinificateurs négociants	0	0	0
Pouvoirs opérateurs	24	40	2
Pouvoirs vinificateurs cave	1	0	5
Pouvoirs vinificateurs négociants	0	0	0
Voix totales		316	68

L'article 16 des statuts prévoit : « L'assemblée générale statue à la majorité des voix à condition que le tiers au moins des adhérents composant ladite assemblée soit présent ou représenté. A défaut, une nouvelle Assemblée est convoquée et délibère, quel que soit le nombre des présents ou représentés, et statue à la majorité des voix. »

Compte-tenu de ces éléments, à 9h30 comme le prévoit la convocation, le Président prend la décision d'ouvrir une nouvelle assemblée générale de l'ODG du bergeracois Cette assemblée générale délibèrera, quel que soit le nombre des présents, sur le même ordre du jour.

Le Président, Jean-François FRUTTERO, remercie les nombreux adhérents présents ou représentés ce jour ainsi que les personnalités qui ont bien voulu se joindre à l'assemblée. Il salue en particulier la présence de Madame Dominique LAURENT, Sous-Préfète de Bergerac ainsi que Pascal BOBILLER-MONNOT directeur de la CNAOC et Fabrice PAUVERT président du syndicat des producteurs de l'AOC Côtes de Duras.

Deux scrutateurs sont nommés par l'Assemblée, Monsieur Didier CELLERIE et Monsieur Michel MONBOUCHE.

1°/ Compte-rendu des AG du 28 janvier 2014

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 28 janvier 2015 a été présentés aux adhérents et adopté à l'unanimité, par vote à mains levées.

2°/ Compte-rendu d'activité 2013/2014

Le président demande au directeur de la FVB de présenter le rapport d'activité portant sur la période d'octobre 2013 à décembre 2014 et l'exercice comptable du 1/10/2013 au 30/09/2014.

Réunion du Conseil d'Administration :

Les statuts prévoient un minimum de 3 réunions par an. Pour cet exercice, le conseil s'est réuni à 6 reprises :

- ▶ 17 décembre 2013
- ▶ 10 janvier 2014
- ▶ 28 mars 2014
- ▶ 6 mai 2014
- ▶ 5 août 2014
- ▶ 19 novembre 2014

Gestion des AOC :

- ▶ Les cahiers des charges en vigueur :
 - Bergerac (26/06/2014),
 - Côtes de Bergerac (26/06/2014),
 - Montravel (19/10/2014),
 - Côtes de Montravel (26/06/2014)
 - Haut-Montravel (26/06/2014)
 - Monbazillac (26/06/2014),
 - Saussignac (31/05/2013)
 - Rosette (26/10/2011),
 - Pécharmant (6/12/2011)
- ▶ Suivi des dossiers AOC :
 - Evolution du Plan d'Inspection en relation avec QualiBordeaux et mise en conformité sur la base du Code Rural (validé le 20/06/2014),
 - Suivi du contrôle Interne réalisé par la FVB.
 - Suivi du contrôle Externe réalisé par QB.
 - Suivi des audits de l'ODG réalisé par QB,
 - Réunion tripartites avec l'INAO et QB pour le bon fonctionnement du dispositif de contrôle,

Les contrôles internes année 2014:

L'année 2014 est la 5ème année complète de contrôles internes suite à la réforme des AOC. Ce travail a été réalisé par la technicienne de la FVB, Cathy LOURTET.

Les principaux chiffres à retenir (au 31/12/ 2014) :

Nombre d'opérateurs contrôlés	155
Surface totale de l'échantillon	2813 ha
Surface moyenne de l'échantillon	18 ha
Surface contrôlée sur le terrain	673 ha soit 24 %

► Les opérateurs

Les 155 opérateurs contrôlés sont répartis de la façon suivante:

- 99 viticulteurs indépendants soit 64 %
- 56 viticulteurs coopérateurs soit 36 %
- Les exploitations sont situées sur 44 communes réparties sur l'ensemble du territoire.

► Les points contrôlés au vignoble

- De façon systématique:
 - l'aire AOC
 - les écartements
 - les manquants
- En fonction de la période de l'année:
 - la hauteur de feuillage
 - les règles de taille
 - la charge en raisins
 - l'encépagement
 - le mode de récolte
 - l'entretien du sol

► Les points contrôlés au chai

- la capacité de cuverie
- L'aire géographique
- la présence de matériel interdit
- le stockage des produits conditionnés

► Le contrôle documentaire

- La tenue à jour de la fiche CVI et la liste des parcelles ayant plus de 20% de manquants,
- les différentes déclarations prévues au cahier des charges
- l'enregistrement des contrôles de maturité, des TAVP, des dégustations
- La tenue des registres d'enrichissement, coupage, autres manipulations...

► Les manquements relevés

- 36 manquements ont été relevés:
 - 28 manquements **mineurs** soit 77%
 - 6 manquements **majeurs** soit 17%
 - 2 manquements **graves** soit 6%

Manquements mineurs	Nombre	Pourcentage
Fiche CVI non à jour	16	57%
Liste des parcelles ayant plus de 20% de manquants non à jour	6	21.5%
TAVN non enregistré	3	11%
Entretien du sol	1	3.5%
Registre de maturité et apports journaliers non tenu	1	3.5%
Registre d'enrichissement non réalisé	1	3.5%

Manquements Majeurs	Nombre	Pourcentage
Liste des parcelles ayant plus de 20% de manquants non réalisée	1	16%
Rendements ne tenant pas compte des manquants	1	16%
DR erronée	2	34%
DREV non réalisées (vin non commercialisé)	2	34%

Manquements graves	Nombre	Pourcentage
Parcelles hors AOC	1	50%
Encépagement non-conforme	1	50%

► Les mesures transitoires

Les vignes concernées par les mesures transitoires vis-à-vis de la densité représentent 62 % de l'ensemble des surfaces concernées par le contrôle depuis 2010 soit 6540 ha, toutes appellations confondues.

Rappel : les opérateurs ayant choisi de ne faire aucune plantation depuis 2009 doivent déposer leur inventaire des parcelles concernées au plus tard le 31/07/2015.

Les contrôles externes - année 2013:

- Le contrôle Externe est réalisé par Quali-Bordeaux sur l'outil de production et sur le produit (au minimum 1 échantillon/appellation/couleur/an).
- Le contrôle « outil de production » (vigne et chai) a débuté au 1^{er} janvier 2010.
- Le contrôle produit a débuté depuis juillet 2008.
- Le nouveau Plan d'Inspection est validé depuis le 20/07/2014 (permis à point).
- La synthèse des contrôles 2014 ci-dessous (le tableau de gauche représente l'année 2014 en comparaison avec l'année 2013 sur le tableau de droite)

Gestion des AOC (suite) :

- ▶ Contingent de plantation 2015/2016 (AOC et IGP), étude des critères d'accessibilité et de priorité (dernière campagne avant le nouveau système)
- ▶ Suivi du programme de restructuration : Plan Collectif de Restructuration 2013-2015 en collaboration avec la FGVB et « Bordeaux Aquitaine Restructuration »
- ▶ Aide aux opérateurs pour les dossiers OCM : restructuration et investissement.
- ▶ Mise en place d'une délimitation parcellaire simplifiée pour la zone Bergerac hors Montravel (dossier en cours),
- ▶ Constitution d'un dossier VCI « vins blancs »,
- ▶ TAVT des vins enrichis : modification du cahier des charges de Monbazillac,
- ▶ Expérimentation des TSE pour l'AOC Monbazillac,
- ▶ Rapport technique du millésime 2013,
- ▶ Préparation des conditions de production 2014 (suivi des Indices de Maturité été 2014) et Gestion de la demande d'enrichissement du millésime 2014,
- ▶ Reconnaissance par l'INAO de la FVB comme ODG pour l'IGP Périgord : mise en place du contrôle interne.
- ▶ Annulation de 4 cahiers des charges par le Conseil d'Etat (Bergerac, Côtes de Bergerac, Haut-Montravel et Côtes de Montravel) le 30 décembre 2013 pour défaut de PNO,
- ▶ AG des sections Bergerac/Côtes de Bergerac et Montravel/Côtes de Montravel/Haut-Montravel le 28 janvier 2014 pour valider les cahiers des charges (sans modifications),
- ▶ Mise en Procédure Nationale d'Opposition par le CNINAO en février 2014,
- ▶ Réponses aux oppositions en avril 2014,
- ▶ Validations de nos cahiers des charges par le Comité National Vin de l'INAO en juin 2014,
- ▶ Parution au JO le 26 juin 2014.
- ▶ En juillet 2014, reprise du dossier « Côtes de Bergerac » pour traiter les points de la limite en sucre résiduel des vins blancs (dérogation refusée depuis 2012).
- ▶ Validation en AG de section du 1er septembre 2014,
- ▶ Mise en Procédure Nationale d'Opposition par le CNINAO de novembre 2014 uniquement sur le point concernant le taux de sucre résiduel,
- ▶ Fin de la PNO le 27 janvier 2015.
- ▶ Fin décembre 2014, nouvelle requête devant le Conseil d'Etat de l'UMVIN (syndicat national du négoce) contre le cahier des charges « Côtes de Bergerac » au sujet de l'élevage/conditionnement et circulation entre EA.

Défense des AOC :

- Divers dossiers techniques :
 - ▶ Renouvellement de la convention CA24 :
 - Action Flavescence Dorée
 - Expérimentation Muscadelle
 - Présentation des diverses expérimentations (CVA)
 - ▶ Flavescence Dorée : animation du GDON du bergeracois (disponible sur le site internet fvbergerac.com),
 - ▶ Protection grêle : financement (8000€) au côté du Conseil Général de la Dordogne et décision lors de l'AG du 1^{er} septembre de doubler le financement de la FVB pour 2015 (16000€)
- Divers dossiers réglementaires et filière :

- ▶ Suivi du dossier Droits de Plantation au côté de la Fédé 24/47 et de la CNAOC,
- ▶ Financement de l'INAO : augmentation du droit INAO,
- ▶ Information des opérateurs sur le fonctionnement du registre viti-vinicole (traçabilité) à la demande de la DIRECCTE (service Fraude),
- ▶ Informations étiquetage,

Etats des lieux du vignoble et des rendements, restructuration du vignoble

Le directeur de la FVB présente cette étude réalisée à partir des données issues des statistiques douanières. Elles sont basées sur l'ensemble des plantations de la Dordogne, soit 12 970 ha.

En comparaison, ces données globales représentent 85% des 11 100 ha attribuables à la zone AOC du bergeracois + IGP département de la Dordogne.

La totalité des données étaient jointes au document de séance donné aux opérateurs. Les principaux éléments :

L'âge du Vignoble :

De 1 à 10 ans	De 11 à 25 ans	De 26 à 50 ans	51 ans et plus	Non renseignés*
2 348 ha	3 703 ha	3 240 ha	1 391ha	2 289 ha

*A priori ces vignes ont plus de 51 ans

A partir de ces données, nous avons calculé l'âge moyen des vignes, pondéré par la surface (en retirant la superficie non renseignée) : 25 ans

48% du vignoble à moins de 25 ans...

L'encépagement :

CEPAGE	SURFACE	%
Merlot	3960,3717	32,73
Sémillon	3604,8792	29,79
Cabernet sauvignon	1319,6229	10,9
Cabernet franc	1192,9676	9,85
Sauvignon blanc	1140,3394	9,42
Muscadelle	426,3397	3,5
Cot	213,9091	1,76
Sauvignon gris	156,2437	1,29
Ugni-blanc	56,8479	0,46
Chenin	11,7831	0,1
Mérille	7,4099	0,06
Colombard	4,9955	0,04
Fer	2,475	0,02

Cépages principaux = 99.30%

45% de cépages blancs et 55% de cépages rouges.

Les densités :

DENSITE	moins de 2500	2500-2999	3000-3299	3300-3999	4000-5000	plus de 5000
SURFACE (ha)	2 014	2 416	1 128	2 362	2 003	1 911
%	17	20,5	9,5	20	17	16

Le vignoble présente une densité moyenne de 3453 pieds/ha.

33% présente 4000 pieds/ha et +,

67% présente moins de 4000, pieds/ha.

53% du vignoble présente une densité supérieure à 3300 pieds/ha (seuil de l'AOC Bergerac depuis 2008).

Plantations réalisées en Dordogne depuis 2008 :

1020 ha replantés depuis 2008 dont plus de la moitié en 2013 et 2014!

Ecartement inférieur ou égal à 2m	36,48%
Ecartement compris entre 2.05m et 2.5m	52,97%
Ecartement compris entre 2.60m et 3 m	10,00%
Ecartement supérieur à 3m	0,65%

89.45 % des plantations sont réalisées à 4000 p/ha ou plus

Plantations 2012 à 2015 :

► Les dernières plantations :

309 ha ont été plantés ou replantés lors de la campagne 2013/2014 contre 196 ha en 2012/2013 (505 ha au total).

Cette forte accélération est le résultat direct de la mise en place du Plan Collectif de Restructuration (PCR) pour les plantations 2013, 2014 et 2015.

► Chiffres de la restructuration du vignoble (plantations aidées) :

Pour la Dordogne, les superficies plantées avec aides en 2013 et 2014 sont de 303.84 ha (PCR) + 79.19 ha (RS) soit 383.03 ha = 76% des plantations totales sur la même période.

Les engagements de 2015 étant de 275.87 ha, nous pourrions atteindre environ 650 ha restructurés avec aide sur 3 ans.

Actuellement, Monbazillac et Bergerac rouge sont les deux appellations qui en bénéficient le plus. A noter que nous en sommes à 1 798 909 € versés en Dordogne.

Enfin, notons que le prochain PCR (2016/2018) est bien avancé, nous devrions avoir les décisions politiques au printemps 2015. Il y a encore beaucoup d'incertitudes pour l'après 2018...

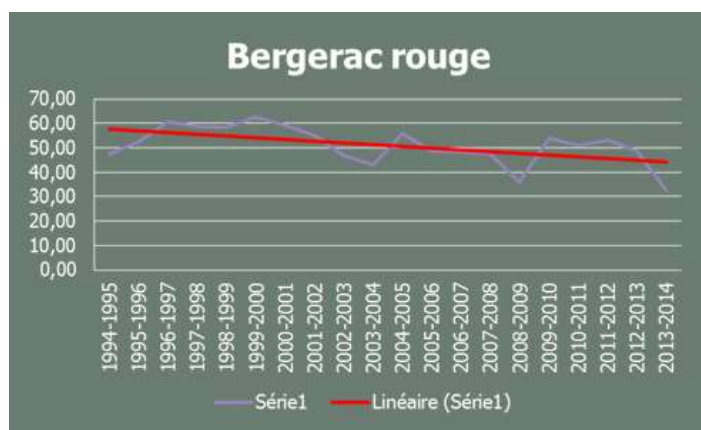
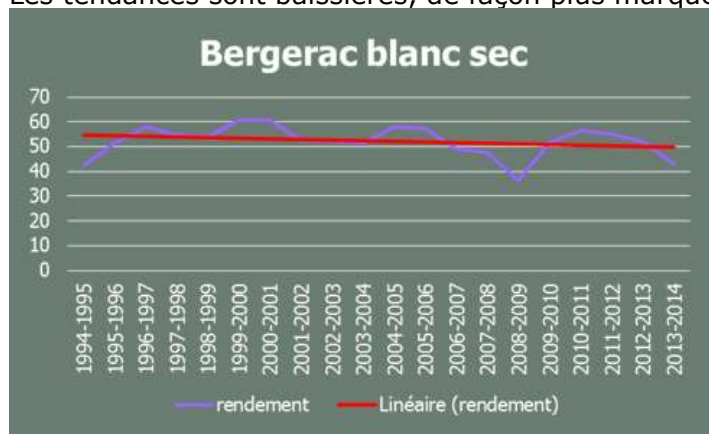
Restructuration (aides UE)

	33	24	47	IGP	TOTAL
PCR 2013 (ha)	779.78	103.98	32.13		915.89
Nbre de dossiers 2013	1498	228	122		1848
PCR 2013 réalisé (ha)	779.78	103.98	32.13		915.89
RS 2013 (ha)	388.31	48.97	11.20		448.48
PCR 2014 (ha) - Prévisionnel	1846.26	277.47	136.13		2259.85
Nbre de dossiers 2014	1205	128	95		1428
PCR 2014 réalisé (ha)	1640.45	199.86	114.08	7.05	1961.44
RS 2014 (ha)	244.54	30.22	19.54	1.54	295.83
PCR 2015 (ha) - Prévisionnel	1755.89	275.87	119.50		2151.26
Solde PCR	1961.70	353.48	141.55		2456.73*

Les rendements :

Graphiques représentant les rendements moyens annuels sur 20 récoltes.

Les tendances sont baissières, de façon plus marquée en Bergerac rouge qu'en blanc sec.



Rendements du cahier des charges :

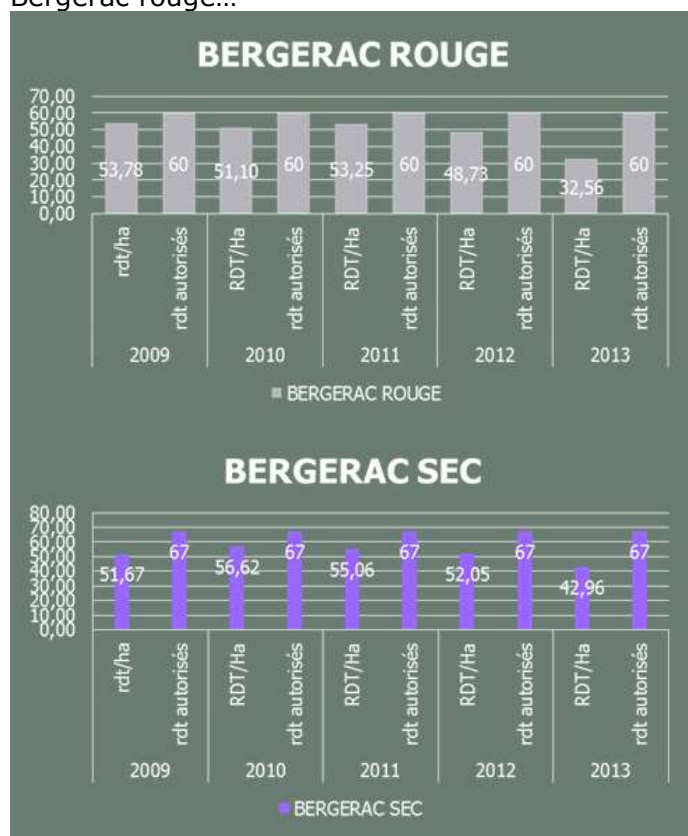
- Bergerac rouge = 60 hl/ha
- Bergerac sec = 67 hl/ha depuis 2009

Si l'on compare les rendements moyens annuels de ces dernières campagnes avec le rendement autorisé, l'écart vari :

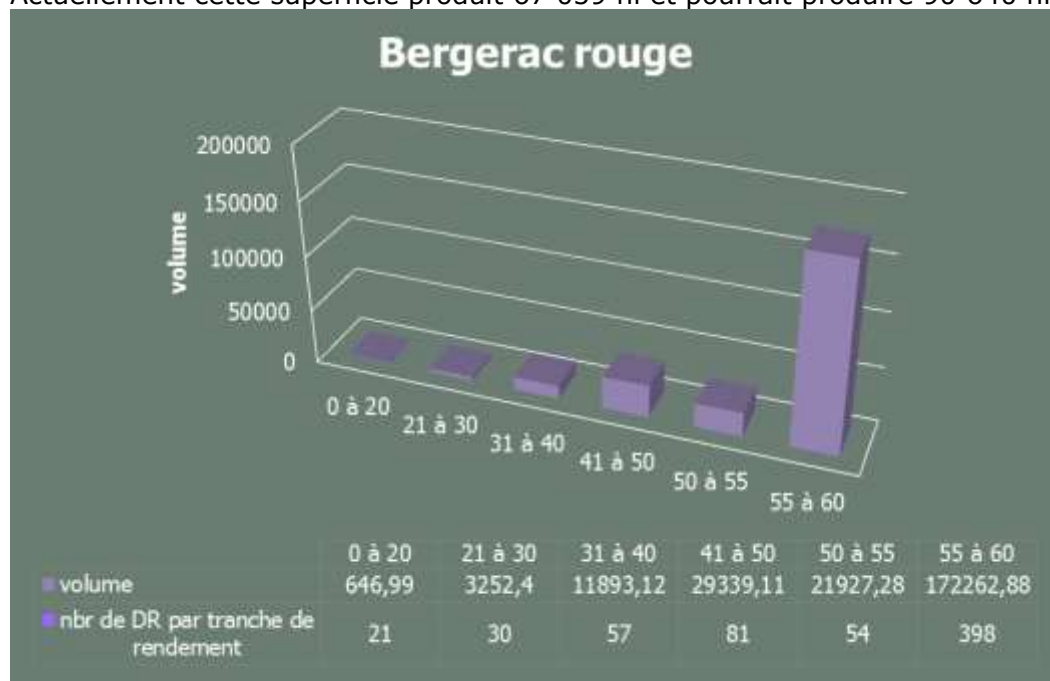
- de 10,5 à 24 hl/ha en Bergerac blanc sec,

- de 6 à 27,5 hl/ha en Bergerac rouge!

Les meilleures années, nous enregistrons donc un déficit de 16% en Bergerac sec et 10% en Bergerac rouge...



Analyse des tranches de rendement pour les 641 DR de Bergerac rouge du millésime 2011. On notera 243 DR qui présentent un rendement inférieur à 55 hl/ha pour un total de 1 648 ha. Actuellement cette superficie produit 67 059 hl et pourrait produire 90 640 hl (2620 tx).



La valorisation des AOC :

Le directeur reprend l'analyse des actions de l'ODG :

- Analyse de la campagne commerciale avec le CIVRB, Analyse des volumes et des rendements de la récolte 2013,
- Mise en place d'une cellule d'accompagnement des producteurs pour faire face aux conséquences de la faible récolte 2013,
- Actions d'information des producteurs,
- Rapprochement des interprofessions de Duras et de Bergerac : création de l'IVBD le 3 novembre 2014,

Participation à de nombreuses actions professionnelles :

- VINISUD à Montpellier : du 24 au 26 février 2014
- Salon de l'Agriculture à Paris : du 26 et 27 février 2014
- VINIPRO à Bordeaux : du 3 au 5 mars 2014
- Foire-Expo de Bergerac et Concours des Vins de la Région de Bergerac : du 28 mai au 1er juin 2014
- Concours des Crus de Monbazillac au Salon International du livre Gourmand : 22 novembre 2014
- VINITECH en partenariat avec Antsys : du 2 au 4 décembre 2014

Les actions grand public (sur budget CIVRB et sections) :

- Bodega des Vins de Bergerac, le 14 juin 2014
- Bordeaux Fête le Vin, du 25 au 28 juin 2014
- Fête des Commerçants de Bergerac, le 28 juin 2014
- Foire aux Vins de Sigoulès, le 19 juillet 2014
- Tour de France, du 25 au 26 juillet 2014
- Vendanges nocturnes du Cluzeau, 3 octobre 2014
- Vino Féria à Dax, le 18 octobre 2014
- Festival du Film de Sarlat – soirée des partenaires, le 14 novembre 2014
- Périgord à Montmartre, du 21 au 23 novembre 2014

Diverses actions :

- Soutien de la banda In Vino Veritas,
- Redéveloppement du dossier « route des Vins »,
- Insertion publicitaire dans la plaquette d'ADEFA Dordogne : décembre 2014
- Mise à jour du site fvbergerac.com : plus de 50 articles mis en ligne tout au long de l'année.

Le Tour de France à Bergerac :



La Côte de Monbazillac - 25 juillet - 15h

Tablée des vignerons - Port de Bergerac - 26 juillet - 11h30

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ - À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

Résumé des opérations mise en place à Fonroque, Bergerac et Monbazillac pour le passage du Tour 2014.

Gouvernance de la FVB :

- Renouvellement des administrateurs à la fédé 24/47 (notre lien avec la CNAOC).
- Renouvellement des Comités de section, du CA et du bureau.
- AG des sections Bergerac/Montravel le 28 janvier 2014.
- AG section Monbazillac 13 mars 2014 pour modification du CDC.
- AG section IGP Périgord 20 juin 2014.
- AG des sections le 1er septembre 2014.
- Maintien du rapprochement technique avec l'ODG de DURAS (contrôle Interne).
- Modification des statuts de la FVB lors de l'AGE du 28 janvier pour une mise jour avec le Code Rural,
- Nouveaux responsables de section :
 - Sylvie ALEM pour Monbazillac,
 - Sébastien COUSY pour Pécharmant,
- Communication aux adhérents :
 - 4 LDA,
 - 3 bulletins flavescence dorée,
 - 26 e-mailing.

Le bureau de la FVB renouvelé par le Conseil en 2014 :

FONCTION	NOM	PRÉNOM	SECTION
Président	FRUTTERO	Jean-François	Bergerac
Vices Présidents	DUPERRET	Daniel	Monbazillac
	LE NAOUR	Michel	Bergerac
Secrétaire	ALEM	Sylvie	Monbazillac
Secrétaire Adjoint	DAULHIAC	Thierry	Saussignac
Trésorier	LACOSTE	Jean-Jacques	Bergerac
Trésorier Adjoint	LAJONIE	Joël	Bergerac
membres	BARRIAT	Paul-André	Bergerac
	BIAU	Philippe	Montravel
	CHADOURNE	Eric	Pécharmant
	GERAULT	Gilles	Rosette
	HECQUET	Daniel	Montravel

Invités : Sébastien COUSY (section Pécharmant), Laurent JOU DE LAS BORJAS (section IGP Périgord)

Les délégations de la FVB :

- ▶ IVBD, 8 membres sur 11:
 - Sylvie ALEM, Philippe Allain, Patrick Barde, Paul-André Barriat (Président), Didier Fourcaud, Jean-Jacques Lacoste, Joël Lajonie, Didier Roches.
- ▶ CRINAO, 4 membres :
 - Philippe Biau (CNINAO), Eric Chadourne, Daniel Duperret, Daniel Hecquet.
- ▶ CNAOC, 3 membres :
 - Daniel Hecquet (conseil d'administration), Paul-André Barriat, Pierre-Jean Sadoux.
- ▶ QUALIBORDEAUX, 2 membres :
 - Michel Le Naour (conseil d'administration), Gilles Gérault.
- ▶ Bordeaux-Aquitaine-Restructuration, 1 membre :
 - Michel Le Naour

La Récolte 2013 :

- ▶ 423 Déclarations de revendication contre 440 en 2012, 444 en 2011, 467 en 2010, 477 en 2009 et 474 en 2008

- ▶ 10 708 ha contre 10 944 en 2012, 11 140 ha en 2011, 11 636 ha en 2010, 12 059 ha 12 457 ha en 2008
- ▶ 350 750 hl contre 485 511 hl en 2012, 527 992 hl en 2011, 554 500 hl en 2010, 562 000 hl en 2009 et 411 711 hl en 2008.
- ▶ IGP Périgord = 227 ha pour 7467 hl en 2013 contre 159 ha pour 10 905 hl en 2012

Les revendications 2013 :

	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES	RDT/Ha	rdt autorisés
BERGERAC SEC	1096,5326	232	47106,68	42,96	67,00
BERGERAC ROSE	1178,7225	222	39706,35	33,69	60,00
BERGERAC ROUGE	4282,3865	360	139417,88	32,56	60,00
COTES BERGERAC BLANC	1288,8648	169	51549,32	40,00	55,00
CBB issus du coef. K			481,55		
COTES BERGERAC ROUGE	100,335	33	2275,91	22,68	50,00
MONTRAVEL	122,0787	27	5089,32	41,69	62,00
COTES MONTRAVEL	43,1768	17	1517,3	35,14	50,00
HAUT MONTRAVEL	1,7	2	35,5	20,88	25,00
MONTRAVEL ROUGE	9,7154	5	270,5	27,84	50,00
PECHARMANT	365,5381	32	7243,35	19,82	40,00
ROSETTE	22,0759	10	736,94	33,38	50,00
SAUSSIGNAC	31,7034	15	437,71	13,81	25,00
MONBAZILLAC	2118,0554	101	54176,65	25,58	30,00
MONBAZILLAC SGN	46,7996	13	705,15	15,07	30,00
SOUS-TOTAL AOC	10707,6847		350750,11	32,76	
IGP PERIGORD BLANC	44,868	17	2366,64	52,75	
IGP PERIGORD ROSE	41,4197	9	1476,32	35,64	
IGP PERIGORD ROUGE	141,1312	16	3624,56	25,68	
SOUS-TOTAL IGP	227,4189		7467,52	32,84	

Transactions du 1/08/2013 au 31/07/2014

- ▶ 434 659hl de volumes engagés (contre 523 996 hl la campagne dernière soit -17% du fait de la très faible récolte) repartis exactement pour moitié entre vrac et conditionnés.
- ▶ 1146 €/T pour les Bergerac rouge (804)
- ▶ 1110 €/hl pour les Bergerac rosé (852)
- ▶ 989 €/hl pour les Bergerac sec (883)
- ▶ 1054 €/hl pour les Côtes de Bergerac blancs (981)
- ▶ 2808 €/hl pour les Monbazillac (2716)

Les stocks au 31/07/2014 (source IVBD)

Appellations	Stock 2013 Volume hl	Stock 2014 Volume hl	Évolution 2014 vs 2013 %	Stock 5 ans moyen (2009 à 2013) Volume hl	Évolution 2014 vs moyenne %
Bergerac Rouge	196 007	132 771	-32.26	226 634	-41.42
Bergerac Rosé	29 803	15 059	-49.47	29 130	-48.31
Côtes de Bergerac Rouges	17 498	14 081	-19.52	18 706	-24.72
Montravel Rouge	4 970	5 097	2.55	4 890	4.23
Pécharmant	41 702	33 088	-20.66	42 083	-21.38
Ensemble des Rouges	289 979	200 095	-31.00	321 443	-37.75
Bergerac Sec	41 614	33 322	-19.93	37 563	-11.29
Côtes de Bergerac Blancs	56 963	36 878	-35.26	40 947	-9.94
Saussignac	2 548	2 365	-7.15	3 066	-22.85
Montravel Sec	5 947	5 304	-10.82	6 214	-14.65
Haut Montravel	856	564	-34.14	1 482	-61.97
Côtes de Montravel	2 333	2 460	5.41	1 945	26.46
Rosette	326	412	26.28	837	-50.76
Monbazillac	76 675	72 466	-5.49	78 360	-7.52
Ensemble des Blancs	187 263	153 771	-17.89	170 414	-9.77
TOTAL	477 242	353 866	-25.85	491 857	-28.06

3°/ Compte-rendu financier 2013/2014

A l'issue de la présentation du rapport d'activité, Monsieur Laurent PICQ, expert-comptable de la FVB, présente le compte-rendu financier de l'exercice couvrant la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014. Lire le tableau complet en annexe (les chiffres sont en milliers d'euros).

Le total des produits se monte à 898 000€ pour 1 030 000€ de charges, **soit un résultat négatif de 132 021€** (très faible récolte 2013) pris sur les réserves de la FVB.

L'expert-comptable présente le détail des fonds dédiés pour les sections.

Syndicats	Montant initial	Fonds restant au 30/9/2013	Utilisation sur l'ex. 13/14	Fonds restant au 30/9/2014
BERGERAC	63 797€	42 753€	1 550€	41 203€
ROSETTE	1 000€	1 000€	0	1 000€
PECHARMANT	13 458€	13 238€		13 238€
MONBAZILLAC	34 387€	33 462€	19 128€	14 334€
IGP	8 078€		336€	7 742€
TOTAL	120 720€	90 453€	21 014€	77 517€

Au bilan, la situation de la FVB est saine malgré le résultat très négatif de l'exercice avec un fonds de roulement de 431 000€. Il faut néanmoins noter que ce FR était de 544000€ en N-1.

4°/ Rapports annuels du commissaire aux comptes.

Exposé par Monsieur Jérôme PETIT du Cabinet « La Brégère », ce rapport est joint en annexe. Aucun commentaire particulier.

5°/ Rapport moral du Président

Intervention de Jean-François FRUTTERO, Président de la FVB.

Lors de l'Assemblée Générale de l'année dernière, nous faisons ensemble le constat implacable de la récolte historiquement faible que nous avons tous dans nos chais. Je veux débiter cette intervention sur la note positive d'un millésime 2014 qualitatif et qui d'un point de vue de volumes nous permet de retrouver globalement de bonnes raisons d'espérer !

Cette espérance et ce regain de dynamisme nous le devons à nous-même, à notre travail qualitatif, dans les vignes et les chais, à la mise en valeur et en avant de nos produits et de nos territoires.

Je veux ici saluer l'engagement de la majorité d'entre vous dans la mise en œuvre des programmes de restructuration du vignoble et dans les plans d'investissement et de modernisation de nos outils de production.

Gardons cependant notre bon sens paysan et notre lucidité. L'augmentation des cours s'est faite de façon mécanique par la règle de l'offre et de la demande. Il n'en demeure pas moins que le niveau actuel des cours voisin de 1 100 € le tonneau pour le rouge est bien celui qui nous permettra d'envisager plus sereinement l'avenir en ouvrant des perspectives de modernisation mais surtout et j'insiste, qui permettra à nos familles de vivre. Ce qui n'est pas le cas à 750 ou 800 € le tonneau.

Nous ne devons accepter aucune baisse des prix, nous ne devons rien lâcher. Céder aujourd'hui, c'est accepter demain de voir resurgir les propositions indécentes véhiculées par quelques opérateurs inconscients et malveillants, et qui inévitablement hypothèqueront notre avenir et celui de la région. Sur ce sujet je compte sur votre fermeté et votre esprit collectif. Il appartiendra à nos metteurs en marché (nos partenaires négociants) et nous devrons les y aider, par le rôle stratégique de l'interprofession, de nous positionner sur des segments de marchés cohérents qui correspondent véritablement à ce que nous sommes, et en aucun cas les premiers prix. C'est tout l'esprit de la campagne commerciale qui s'ouvre et ce sera incontestablement l'enjeu majeur du millésime 2015.

Il était important, en quelques lignes, d'afficher notre fermeté sur l'enjeu économique que représente ce nouveau millésime.

Ne laissons pas passer notre chance.

Mais revenons un instant sur la récolte 2013. Nous avons souhaité la mise en place rapide d'une cellule de soutien pilotée par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne de manière à mettre en place un cadre permettant aux vigneron·ne·s qui l'auraient souhaité, d'avoir une porte d'entrée commune et un accès facilité vers des mesures collectives bancaires, sociales et fiscales.

Cette démarche avait également pour objectif de bien faire prendre conscience aux pouvoirs publics et aux décideurs, de la gravité de la situation.

Vous avez été un certain nombre à bénéficier d'aménagements bancaires, la MSA ayant souhaité pour sa part entrer en contact direct avec ces ressortissants viticulteurs les plus affaiblis, pour leur faire bénéficier de prise en charge de cotisations.

Je souhaite remercier vivement la caisse régionale de crédit agricole Charente-Périgord de son engagement conjoncturel et de son souhait de réfléchir à nos côtés à l'avenir de notre filière.

Permettez-moi également à ce stade de remercier toutes les personnes, tous les services, toutes les organisations professionnelles agricoles, ainsi que toutes les collectivités territoriales qui ont pris part au débat et ont ainsi pu apporter leur contribution. Un clin d'œil particulier, et à distance, à notre ancien préfet Jacques Billant qui a œuvré avec une écoute particulière et une grande détermination en faveur de notre vignoble et de nos vins.

Pour ce qui est des dossiers spécifiquement du ressort de notre ODG, une fois encore nous n'avons pas été épargnés.

Tout d'abord, nos Cahiers des charges Bergerac, Côtes de Bergerac, Côtes de Montravel et Haut Montravel, ont bien été validés fin juin 2014, nous permettant de produire le nouveau millésime dans de bonnes conditions. Le repos fut de courte durée puisque nous avons appris la semaine dernière que le Cahier des charges Côtes de Bergerac était attaqué en Conseil d'Etat par l'UMVIN, c'est-à-dire les Négociants car ils contestent deux points particuliers sur le Côtes de Bergerac : l'élevage et le conditionnement des vins rouges d'une part et la circulation entre entrepositaire agréé d'autre part. Les équipes de l'ODG, de l'INAO et de la CNAOC sont déjà au travail pour trouver à cette situation l'issue la plus rapide et la plus favorable. Je serai extrêmement vigilant et intransigeant par rapport à l'évolution de ce dossier à l'enjeu national et pour lequel je considère que Bergerac n'est que le bouc émissaire. Je propose que nous abordions ce sujet dans la deuxième partie de la réunion.

Un mot sur le dossier des côtes de Bergerac a plus de 54 g , la PNO se termine et comme vous, j'espère que nous pourrons dès la récolte 2015 produire ce type de vin, c'est tout le sens des décisions que l'on nous a conseillé de prendre et que nous avons prises....

Sur le dossier VCI, pour les blancs tout d'abord, le dossier a abouti favorablement, même si nous n'y avons pas eu recours en 2014. Pour les rouges par contre, nous avons été contraints d'attendre la fin de l'expérimentation Bordelaise et je vous proposerai tout à l'heure de voter une dernière motion je l'espère... pour que ce dossier majeur pour notre économie aboutisse en 2015. Le VCI est un outil de régulation efficace et une excellente assurance récolte gratuite pour les vignerons et les pouvoirs publics. Je suis comme vous déterminé à faire aboutir ce dossier et je sais la volonté de nos élus notamment à nous aider sur ce chemin.

Enfin j'ai souhaité que nous puissions aborder ce matin, avec des personnes qualifiées de nos instances régionales et nationales, deux sujets importants: les autorisations de plantations et l'enrichissement.

Pour ce qui est des autorisations de plantations nouvelles, je laisserai Pascal Bobillet-Monnot, directeur de la CNAOC, nous faire un point précis sur l'avancement du dossier. Je n'en dirai pas davantage.

En ce qui concerne l'enrichissement, c'est un sujet complexe et nos difficultés résultent davantage de la méthode d'enrichissement c'est à dire la chaptalisation, que de l'enrichissement en tant que tel. En effet nous devons justifier par un dossier technique solide et argumenté du caractère exceptionnel du millésime pour obtenir ce régime dérogatoire. Sur ce dossier, comme sur d'autres d'ailleurs, nous faisons front avec nos collègues Bordelais mais je suis convaincu de la nécessité d'une discussion nationale entre les régions concernées pour aplanir et éclaircir ce sujet.

Attendons les précisions que vont nous apporter nos intervenants tout à l'heure.

Enfin un mot sur l'enrichissement des liquoreux, nous pourrons également l'aborder tout à l'heure dans le débat, mais la section de Monbazillac a souhaité réfléchir à la possibilité de s'opposer à l'interdiction de la chaptalisation pour le millésime 2015, considérant que les techniques soustractives d'enrichissement étaient de nature à pénaliser fortement et durablement la production de liquoreux et par la même la dynamique et la pérennité de ce vignoble et de son vin.

Le dernier point que je souhaite aborder devant vous et qui va faire l'objet d'une présentation et d'un vote est le projet de rapprochement de notre ODG avec celle de Duras. Cette réflexion conduite dans le prolongement de la fusion des deux interprofessions, devra nous permettre si vous en êtes d'accord de fédérer au sein de notre structure un territoire allant de Domme avec l'IGP Périgord à Duras.

Alors me direz-vous pourquoi un tel rapprochement ?

Nous sommes convaincus avec mon collègue Président ODG des Côtes de Duras, Fabrice Pauvert, de la nécessité de s'unir pour demain atteindre une dimension suffisante, nous permettant d'une part d'être représenté dans les différentes structures, et d'autre part d'être audible dans notre environnement , de peser au sein du bassin viticole, et d'être efficace sur un ensemble de dossiers de plus en plus complexes mais essentiel dans notre fonctionnement. Cette étude, et c'était bien mon ambition, nous a permis de mettre à plat tout notre fonctionnement, et vous proposer un nouveau schéma adapté aux enjeux de demain j'en suis convaincu.

C'est un sujet, vous l'avez compris, qui me tient beaucoup à cœur, et que j'ai conduit avec beaucoup de plaisir, car je suis persuadé d'une chose c'est que pour exister à l'avenir il faudra compter sur les moyens que l'on voudra bien se donner ...nous !

Ce projet élaboré en concertation, par une chargée de mission de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine, et qui va vous être présenté, a fait l'objet de validation régulière de votre conseil d'administration et a été accepté à l'unanimité par l'AG de l'ODG Côtes de Duras fin décembre.

Je tiens à remercier, l'ensemble des responsables professionnels et politiques de nos deux départements et de la région Aquitaine qui ont cru et qui ont bien voulu accompagner notre dossier.

Je souhaite faire le lien avec l'étude prospective que notre interprofession a voulu mettre en place et dans laquelle bien sûr la FVB va travailler.

Une étude stratégique sur notre filière et notre vignoble à 10 ans :

- Segmentation des produits AOC, IGP, VSIG : il faudra aborder ces différents sujets sans a priori, avec nos convictions, mais surtout avec notre lucidité et en ayant conscience que notre environnement est en mouvement...
- Adaptation des outils de productions.
- Compétitivité de la filière
- L'image de nos produits
- L'emploi et les compétences dans la filière

Et je souhaite pour ma part que nous puissions aller plus loin et surtout au plus près de nos viticulteurs pour connaître véritablement leur outil de travail, cerner précisément ce qu'ils sont eux-mêmes, ce qu'ils font, et comment ils le font.

Alors vous êtes certainement en train de vous dire il est fou le président ! Peut-être mais il est convaincu que la viticulture de nos territoires est à un carrefour générationnel et que nous avons comme obligation de préparer le renouvellement, et préparer le renouvellement c'est créer les conditions favorables de la réussite à venir !

Alors une étude OUI, mais pour en faire quelque chose ...

Madame le sous-préfet,

Mesdames et Messieurs,

Après le trou d'air de la récolte 2013, nous avons la responsabilité de placer notre vignoble et ses vigneron dans les conditions les plus favorables de réussite.

Parce que la filière viticole de Dordogne, c'est 800 vigneron qui emploient 3 400 salariés, cultivant 11 300 ha de vigne, pour un chiffre d'affaire évalué à plus de 150 millions d'euros.

Ce sont de véritables acteurs du territoire, volontaires, ambitieux, et responsables, qui ont depuis longtemps intégré la notion de modération et de consommation responsable, n'en déplaise à certains ... et qui ont mis en avant pour beaucoup la notion de respect de l'environnement, qui ont fait de l'œnotourisme un atout majeur dans ce lien qui les unit aux consommateurs, qui ont très vite compris l'enjeu de structurer et organiser la filière et le marché.

Notre détermination est totale, alors aidez-nous quel que soit votre statut ou votre responsabilité à faire en sorte que nos espoirs et nos ambitions deviennent réalité.

Merci de votre attention

6°/ Approbation des comptes (vote du quitus de gestion)

Le Président demande aux deux scrutateurs nommés en début de séance, *Monsieur Didier CELLERIE et Monsieur Michel MONBOUCHE*, de superviser le vote.

Le président met au vote l'approbation des comptes, l'affectation du résultat (au report à nouveau) et le vote du quitus de gestion.

Il demande aux adhérents présents qui souhaitent un vote à bulletins secrets. Personne n'en fait la demande. Le vote a donc lieu à mains levées.

Résultat des votes :

- approbation des comptes : unanimité.
- affectation du résultat (déficit) : unanimité.
- quitus de gestion : unanimité.

Au nom du Conseil d'Administration, le président remercie l'assemblée pour cette confiance unanime.

7°/ Budget 2014/2015

Le projet de budget préparé par le trésorier et le directeur en lien avec l'expert-comptable, a été validé par le conseil d'administration de la FVB. Il tient compte des décisions de l'assemblée des sections du mois d'août 2014 à savoir la stabilité de la cotisation à l'hl et une augmentation de 1€ pour la cotisation à l'ha.

Etat des DREV au 23/01/2015 :

- 477 revendications en 2009
- 467 revendications en 2010
- 444 revendications en 2011
- 440 revendications en 2012
- 423 revendications en 2013
- 421 DREV reçues au 23/01/2015.
 - 10 690 ha et 471 461 hl en AOC,
 - 238 ha et 14 660 hl en IGP,
 - 146 ha et 11 830 hl en VSIG.

Le budget prévisionnel 2014/2015 :

- Récolte total de 471 500hl en AOC et 14 600 en IGP
- Prévision des volumes 2014 par catégorie :
 - 386 740 hl x 0.82€
 - 84 840 hl x 0.92€
 - 14 620 hl x 0,52 (IGP)
 - Superficie prévisionnelle 10 692ha x 3€
- Les produits = 1 121 000 €
- Charges Totales de 1 133 000 €
- Déficit prévisionnel de 12 000 €

Rappel des résultats antérieurs (résultat décennal moyen = 5 831€)

- 2013/2014 : -132 020
- 2012/2013 : -12 370
- 2011/2012 : +13 130
- 2010/2011 : +48 300
- 2009/2010 : +59 700
- 2008/2009 : +4 000
- 2007/2008 : - 78 800
- 2006/2007 : +36 100
- 2005/2006 : +62 470
- 2004/2005 : +57 800
- 2003/2004 : + 4 400

Mise au vote du budget :

Le Président demande aux adhérents présents qui souhaitent un vote à bulletins secrets. Personne n'en fait la demande. Le vote a donc lieu à mains levées.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Au nom du Conseil d'Administration, le président remercie l'assemblée pour cette confiance unanime.

8°/ Renouvellement des administrateurs

Depuis la modification des statuts du 28 janvier 2014, l'article 20 prévoit que la section élit pour 3 ans ses représentants au conseil d'administration de l'ODG, lors d'une réunion annuelle et selon la répartition prévue à l'article 26 des statuts.

Un bulletin par section de couleur différente.

Section Bergerac : sont élus à l'unanimité moins une abstention.

- ▶ Monsieur Philippe ALLAIN
- ▶ Monsieur Paul-André BARRIAT
- ▶ Monsieur Thierry FOURCAUD
- ▶ Monsieur Jean-François FRUTTERO

- ▶ Monsieur Jean-Jacques LACOSTE
- ▶ Monsieur Claude LAFAYE
- ▶ Monsieur Jean-Pierre LANDAT
- ▶ Monsieur Michel LE NAOUR
- ▶ Monsieur Christian MÄHLER-BESSE
- ▶ Monsieur Jean-Louis POINTET
- ▶ Monsieur Alain QUEYRAL
- ▶ Monsieur Christian ROCHE
- ▶ Monsieur Pierre-Jean SADOUX
- ▶ Monsieur Jean-Marie VERGNAUD
- ▶ Monsieur Gilles GERAULT
- ▶ Madame Laurence RIVAL

Section Monbazillac : sont élus à l'unanimité

- ▶ Madame Sylvie ALEM
- ▶ Monsieur Daniel DUPERRET
- ▶ Monsieur Stéphane GERAUD
- ▶ Madame Annette GOULARD
- ▶ Monsieur Philippe METIFET
- ▶ Monsieur Jean-Marie LABAYE
- ▶ Monsieur Joël LAJONIE

Section Montravel : sont élus à l'unanimité

- ▶ Monsieur Patrick BARDE
- ▶ Monsieur Philippe BIAU
- ▶ Monsieur Christophe CAPETTE
- ▶ Monsieur Jean-François DEFFARGE
- ▶ Monsieur Didier FOURCAUD
- ▶ Monsieur Daniel HECQUET
- ▶ Monsieur Julien SROKA

Section Pécharmant : sont élus à l'unanimité

- ▶ Monsieur Eric CHADOURNE
- ▶ Monsieur François-Xavier de SAINT EXUPERY
- ▶ Monsieur Sébastien COUSY
- ▶ Monsieur Julien PRIOLLAUD
- ▶ Monsieur Didier ROCHES

Section Rosette : est élu à l'unanimité

- ▶ Monsieur Franck DECOUROUX

Section Saussignac :

- ▶ Monsieur Pierre CARLE
- ▶ Monsieur Guy CUISSET
- ▶ Monsieur Thierry DAULHIAC
- ▶ Monsieur Richard DOUGHTY

Section IGP vin du Périgord : sont élus à l'unanimité

- ▶ Monsieur Laurent JOU DE LAS BORJAS
- ▶ Monsieur Jean-Marie LAVAL

9°/ Motion VCI pour les vins rouges

Le Président de la FVB, Jean-François FRUTTERO, propose à l'assemblée de voter une motion concernant les VCI pour les vins rouges de la région de Bergerac.

« Une expérimentation INAO du « volume complémentaire individuel » s'est déroulée dans le vignoble de Chablis depuis 2005 sur la base d'un décret du 20 octobre 2005. Cette

expérimentation s'est terminée en 2012, permettant son autorisation généralisée à tous les vins blancs.

Il est rappelé sommairement que le principe du VCI consiste à autoriser la production de quelques hectolitres complémentaires par rapport au rendement de l'année. Ce Volume Complémentaire est mis en réserve Individuelle pour être utilisé à la discrétion de l'opérateur lors d'une récolte ultérieure en cas de déficit quantitatif ou qualitatif. Jusqu'au 31 juillet 2015, une expérimentation de même nature est conduite pour un certain nombre d'AOC de vins rouges de Gironde depuis un décret du 23 novembre 2010.

La succession de trois récoltes déficitaires, 2012, 2013 et 2014, démontre de façon criante la nécessité pour la filière de sécuriser sa production. L'expérimentation réalisée en Gironde a déjà démontré son efficacité lors de la campagne dernière suite à la très faible récolte 2013, aggravant même au détriment des producteurs hors Gironde le différentiel d'offre pour la campagne en cours.

Le VCI est une mesure juste, dynamique et financièrement neutre pour les pouvoirs publics. Nous demandons son application généralisée pour toutes les appellations de vins rouges de la région de Bergerac dès la récolte 2015. »

Le Président demande aux adhérents présents qui souhaitent un vote à bulletins secrets. Personne n'en fait la demande. Le vote a donc lieu à mains levées.

La motion est adoptée à l'unanimité.

10°/ Les grands dossiers 2015

1. Présentation du projet de rapprochement des ODG de Bergerac et Duras : débat et vote.

Le projet est présenté par le directeur de la FVBD (le document complet est archivé). Les objectifs de l'ODG communs sont :

- **Renforcer la défense** des appellations viticoles de Dordogne et du Lot et Garonne, dans le grand bassin Sud-Ouest, se rendre plus visible et audible à côté du voisin Bordeaux.
- **Avoir une meilleure représentation** des filières viticoles du 24 et 47 auprès des différentes instances politiques et administratives tant au niveau local, régional et national : INAO, CNAOC, France Agrimer, Conseil Régional et Généraux, Draaf...
- **Mutualiser les services des ODG** pour une prestation plus efficace au bénéfice des producteurs : identification des opérateurs, revendications, contrôles internes, formation et information des opérateurs, dossiers techniques, veille réglementaire, dossiers de financement....

La nouvelle gouvernance prévoit l'adhésion de l'appellation Côtes de Duras à la Fédération des Vins du Bergeracois :

- Création de la section Duras
- Maintien du syndicat d'origine

Les missions de l'ODG commun :

- Défense et protection des appellations
- Elaboration et évolution des cahiers des charges
- Tenue des listes opérateurs, identifications, revendications
- Participation à l'élaboration des plans de contrôle
- Réalisation des contrôles internes
- Dossiers techniques type enrichissement
- Actions de protection du vignoble
- Participer à la communication et la promotion
- Représentation auprès des instances techniques, politiques et administratives

Restructuration des cotisations :

- Trouver un point de convergence entre les ODG
- Rééquilibrer la répartition entre la cotisation au volume et la cotisation sur les surfaces
- Sécuriser et renforcer à terme le budget de l'ODG commun
- Bergerac : une hausse progressive
 - ☞ rééquilibrage entre la cotisation/ha et la cotisation/hl
- Duras : une baisse progressive
 - ☞ emprunt pour la Maison des Vignerons soldé

Vote d'une motion « Objectif : mise en place de l'ODG commun avec la nouvelle section pour la récolte 2015 ». Le Président demande aux adhérents présents qui souhaitent un vote à bulletins secrets. Personne n'en fait la demande. Le vote à donc lieu à mains levées.

Première question : « L'Assemblée Générale Ordinaire valide la poursuite des travaux de rapprochement avec la Fédération des Vins du Bergeracois, dans le cadre statutaire et financier présenté ce jour »

« Avec ou sans réserve ? »

Unanimité moins 2 voix contre.

Deuxième question : « L'Assemblée Générale Ordinaire valide la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire de l'appellation au cours du premier semestre 2015 pour se prononcer sur l'adhésion à la Fédération des Vins du Bergeracois »

Unanimité moins 2 voix contre.

2. Situation et avenir de l'enrichissement pour les AOC et IGP.

Présentation réalisée par Monsieur Pierre VEIT de la DIRECCTE Aquitaine et par Pierre LANGLADE de l'INAO.

3. Nouveau régime de régulation des plantations au 1er janvier 2016 en présence du Directeur de la CNAOC.

Présentation réalisée par Pascal BOBILLET MONNOT de la CNAOC.

Le Président,

Le Secrétaire,